Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-43DEL2025-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2025.12.12 - 05
Objet : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 08 décembre 2025 qui leur a été adressée le 08 décembre 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 08 décembre 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mme BOUTE Marie-Annick ; Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal et Mr DESERT Jérôme donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.

Étaient absents : Mr HOUEIX Ludovic et Mme CHASLES Vanessa.

Nombres de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	6	03	09

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal.

****

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-43DEL2025-DE

DELIBERATION DCM2025.12.12 -05 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

****

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs communaux de 2025 pour l'année 2026 concernant les locations des salles communales et les prestations « cimetière ». En revanche, tout manquement ou de dégradations liés à l'usage des salles communales par des tiers, la Commune fera respecter son règlement intérieur.

SALLE d'animation	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
SALLE POLYVALENTE, pour les particuliers	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
Mariage et retour de mariage	400 €	780 €
Location sans repas	90 €	180 €
Location journée avec repas	150 €	300 €
Obsèques	Gratuit	20 €
Location SONO	Gratuit	Gratuit
Location vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit
Nettoyage par société de nettoyage selon tarif fixé par la société de nettoyage		
SALLE MILLE-CLUB, pour les particuliers	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
Mariage et retour de mariage	300 €	500 €
Location sans repas	70 €	140 €
Location journée avec repas	100 €	180 €
Obsèques	Gratuit	20 €
Location SONO	Gratuit	Gratuit
Nettoyage par société de nettoyage selon tarif fixé par la société de nettoyage		
ASSOCIATIONS	**SALLE POLYVALENTE**	**SALLE MILLE-CLUB**
Associations locales	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an. Au-delà, payant au tarif des associations extérieures	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an. Au-delà, payant au tarif des associations extérieures
Associations extérieures à but lucratif	250 €	150 €
Autres organismes	400 €	300 €

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-43DEL2025-DE

ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 2m²	TARIFS 2025
15 ans	225 €
30 ans	450 €
50 ans	750 €
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 4m²	
15 ans	450 €
30 ans	900 €
50 ans	1500 €
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU m² supplémentaire ou petit cercueil (moins d'1 m²)	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	550 €
ESPACE CINERAIRE TERRAIN NU le m²	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	550 €
ESPACE CINERAIRE COLOMBARIUM PAR CASE	
15 ans	420 €
30 ans	840 €
50 ans	1500 €
Dispersion des cendres (par urne)	40 €
AUTRES PRESTATIONS	
CAVEAU PROVISOIRE COMMUNAL	GRATUIT pendant 72 h puis 100 € par semaine. Toute semaine commencée est due en totalité

Madame le Maire propose d'approuver la proposition de tarifs communaux pour l'année 2026 pour les locations de salles communales et les prestations concernant le cimetière.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-43DEL2025-DE

suivants :

PRESENTS	06
DONNANT POUVOIR	03
VOTANTS	09
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	09
MAJORITE ABSOLUE	05
POUR	**09**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette proposition de tarifs communaux pour l'année 2026 pour les locations de salles communales et les prestations concernant le cimetière.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 15 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON
56 (MORBIHAN)